

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 133 (1982)

Heft: 7

Artikel: Ingénieurs forestiers indépendants au canton de Vaud : de l'exception à la péthore, de l'indifférence à la complémentarité?

Autor: Pleines, W.E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ingénieurs forestiers indépendants au canton de Vaud: de l'exception à la pléthore, de l'indifférence à la complémentarité?

Par *W.E. Pleines*, Bercher

Oxf.: 961:945.31:(494.45)

I. Historique

Il était autrefois . . . quelques oiseaux rares qui avaient choisi la profession d'ingénieur forestier indépendant. «Experts forestiers» d'antan, spécialistes en génie forestier ou en remaniement parcellaire, mais toujours polyvalents, ils travaillaient isolément, petits bureaux d'études adaptés à un «marché» très étroit. Vaudois, leurs activités ne s'arrêtaient pas aux frontières cantonales. Suivant les besoins des administrations forestières, ils étaient aménagistes au Jura alors bernois et au Valais, taxateurs à Neuchâtel ou chargés de remanier les forêts privées genevoises. Bonnes à tout faire de la foresterie romande, ils gagnaient honorablement leur vie, ayant choisi cette voie agitée, méconnue, mais passionnante. Leurs rapports avec leurs collègues inspecteurs forestiers étaient aussi variés et variables que l'individualisme des forestiers.

Au nombre de 2 à 3, ils constituaient bien l'exception par rapport à la soixantaine de forestiers «officiels» de Romandie.

Depuis quelques années, cette situation très particulière s'est considérablement modifiée. Dans les années septante, le Poly de Zurich s'est laissé aller à former de plus en plus d'ingénieurs forestiers. En l'espace de 3 à 4 ans, le manque d'ingénieurs dans l'administration, la recherche et l'enseignement a fait place à une pléthore de forestiers «indépendants», conséquence d'un marché du travail très restreint (besoins annuels suisses de l'ordre de 10 à 15) et d'une «production» surabondante (une quarantaine de diplômés par année en moyenne).

Les conséquences étaient facilement prévisibles, mais les avertissements n'ont servi à rien: alors qu'il n'y avait que 3 bureaux d'ingénieurs forestiers en Suisse romande en 1970, le nombre des indépendants y a passé de 12 en 1979 à 24 à fin 1981 (130 à 150 «indépendants» dans toute la Suisse).

Pour chaque poste d'inspecteur d'arrondissement, il y aura bientôt un (in)dépendant dans le secteur privé, situation paradoxale dans une branche d'activité où le poste d'inspecteur est le but de la formation.

Dans le seul canton de Vaud, 14 ingénieurs forestiers cherchent à gagner leur vie d'une façon indépendante, sans parler d'une dizaine de vaudois actuellement à l'étranger (ou ayant repris des études).

2. CRIFOR

Un pareil bouleversement, dans une situation économique incertaine, a finalement inquiété certains forestiers. En 1977, à la demande du service cantonal des forêts vaudois, une dizaine d'indépendants ont décidé de fonder la «Chambre romande des ingénieurs forestiers indépendants» (CRIFOR). Cette association compte actuellement 25 membres ordinaires et 10 membres associés. Elle a pour but de réaliser une communauté d'intérêts entre ses membres (information, promotion, entraide, collaboration) et de représenter leurs intérêts vis-à-vis des administrations publiques et d'autres groupements professionnels.

En 4 ans d'activité, CRIFOR s'est beaucoup agitée en faveur des indépendants, avec un succès très variable. Nous avons au moins pu rendre les services d'orientation professionnelle attentifs aux problèmes d'emploi, aider les ingénieurs fraîchement diplômés dans leurs premières recherches, informer les membres résidant à l'étranger des possibilités d'emploi en Suisse, et discuter informellement de toutes sortes de problèmes professionnels et autres. Surtout, ayant appris à nous connaître, nous apprécions les intérêts et qualités de chacun et tâchons d'encourager la camaraderie et la collaboration entre nous.

3. Collaboration avec le service forestier

La situation du marché du travail varie énormément d'un canton à l'autre. Au pays de Vaud, nous avons la chance que des indépendants valables aient été à l'œuvre depuis longtemps et que le service des forêts ne soit pas surdoté en personnel. Une collaboration fructueuse s'est ainsi instituée entre le service des forêts et les indépendants. La répartition actuelle des tâches, si elle varie beaucoup d'un arrondissement à l'autre, a permis de décharger le service des forêts de nombreuses tâches techniques (élaboration des projets de détail, surveillance des travaux), permettant aux inspecteurs de se consacrer à leur rôle prioritaire de sylviculteurs, d'animateurs et de conseillers des communes forestières.

Les études pseudoscientifiques sur l'économie forestière dans le cadre des projets «LIM» et «MAB-Pays d'Enhaut» n'ont été confiées à des forestiers que grâce à des interventions énergiques du service des forêts. Il n'a par contre pas été possible d'obtenir le poste de commissaire civil de l'armée.

Grâce aux efforts inappréciables d'imagination de René Badan, le service des forêts a confié des études des plus diverses à de nombreux indépendants. Les travaux d'inventaires régionaux et locaux représentent une source essentielle d'emploi saisonnier pour plusieurs indépendants. L'enseignement forestier dans les 2 écoles d'agriculture vaudoises est assuré depuis peu par le soussigné. Les problèmes de défrichements et de reboisements liés à la construction des autoroutes ont été confiés depuis longtemps à un ingénieur forestier. La gérance de forêts privées reste une occupation passionnante mais marginale du fait de la petitesse des propriétés. La collaboration avec les gardes forestiers est excellente.

La politique restrictive du service des forêts en matière de personnel a permis de confier aux indépendants beaucoup de tâches annexes que le service forestier se réserve jalousement ailleurs. Non seulement cette politique de collaboration a apporté des économies budgétaires substantielles, mais elle a aussi permis de procurer du travail bienvenu à beaucoup plus de jeunes forestiers qu'en augmentant le nombre d'hypothétiques postes d'adjoints (le coût d'un seul adjoint peut servir de base d'existence à au moins 3 «indépendants»).

4. L'avenir?

Avec l'arrivée de la volée 1981, la situation s'est brusquement détériorée. Les capacités d'absorption et d'entraide du canton et des indépendants ne suffiront plus à garantir le plein emploi et une rétribution comparable à celle des fonctionnaires. Il faudra opérer des choix douloureux, conversion dans d'autres branches d'activité (génie civil, informatique), regroupement des forces afin d'élargir le cadre d'activité, notamment à l'étranger (avec tous les risques que cela comporte). L'acquisition de réelles spécialisations (par exemple en stabilisation biologique, en photogrammétrie, ou l'obtention de la patente de géomètre), une formation continue poussée, l'achat d'appareillage de rationalisation s'imposeront.

L'avenir des indépendants est lié à celui d'une économie forestière prospère. Au vu de tout le travail qui reste à accomplir dans le domaine rural et de la nécessité d'encourager le secteur primaire, afin de préserver un équilibre régional heureux, on pourrait espérer occuper productivement bon nombre d'indépendants, dans l'intérêt de tous. Mais l'économie forestière du seul canton de Vaud n'est pas en mesure de générer chaque année un mil-

lion à un million et demi de francs de mandats nécessaires au bien-être de 15 ingénieurs forestiers indépendants. C'est pourquoi l'optimisme et les bonnes paroles ne suffiront plus, dorénavant . . .

Zusammenfassung

Freierwerbende im Kanton Waadt

Die Anzahl freierwerbender Forstingenieure in der welschen Schweiz hat von drei im Jahre 1970 und 12 im Jahre 1979 um weitere 12 auf 24 im Jahre 1981 zugenommen; 14 leben im Kanton Waadt (gleichviel wie der Kanton beamtete Forstingenieure zählt). Dank den guten Beziehungen zum kantonalen Forstdienst haben die Freierwerbenden bisher überleben können, indem sie einiges zur forstlichen Entwicklung des Kantons beigetragen haben. Die Zukunftsaussichten sind beunruhigend: es gibt keine einfache und dauerhafte Lösung für die Anstellungsprobleme.

Übersetzung: *U. Müller*